

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

En exercice : 49

Présents : 32

N°195

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 NOVEMBRE 2019

L'AN deux mille dix neuf, le 20 novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 14 novembre 2019, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, KOUAME Akoua Marie, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, LENZI Ling, BIDAL Damien, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, KADDOURI Nourredine, ZORGANI Mourad, SANON Guillaume, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, ALVES Presilya.

Excusés :KARROUMI Sofienne ,TLILI Mohamed Fathi ,KAMALA Kilani ,AISSAOUI Djamila .

Représentés par :

Madame Danielle MARINO
Monsieur Lionel DONNET
Madame Alice FAGARD
Madame Hana RABAH
Monsieur Rachid ZAÏRI
Madame Nadia LENOURY

Monsieur Jean-Jacques KARMAN
Monsieur Eric PLEE
Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI
Madame Mériem DERKAOUI
Monsieur Daniel GARNIER
Monsieur Damien BIDAL

Secrétaire de séance : Roland CECCOTTI-RICCI

Direction Générale Adjointe Développement/ MAIRE/Chargé de missions

OBJET : Signature de la convention pour la réalisation et le financement du groupe scolaire de la ZAC du Fort d'Aubervilliers dans le cadre de la tranche 1 (secteur Jean Jaurès)

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil Municipal autorisant Monsieur le Maire à signer le protocole relatif à l'aménagement du Fort d'Aubervilliers en date du 8 février 2010 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au protocole relatif à l'aménagement du Fort d'Aubervilliers en date du 10 février 2011 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 21 mars 2013 autorisant Monsieur le Maire à signer le protocole relatif à l'aménagement du Fort d'Aubervilliers faisant suite au protocole en date du 8 février 2010 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 juillet 2013 approuvant le dossier de création de ZAC élaboré par l'Agence foncière et technique de la région parisienne ;

Vu l'arrêté n°2014-0455 du préfet de Seine Saint Denis du 26 février 2014 portant création de la zone d'aménagement concerté du Fort d'Aubervilliers ;

Vu le décret n°2015-980 du 31 juillet 2015 portant sur la nouvelle dénomination de l'Agence foncière et technique de la région parisienne devenue l'établissement public Grand Paris Aménagement ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2016 autorisant Madame la Maire à signer le Contrat d'Intérêt National du Fort d'Aubervilliers ;

Vu le Contrat d'Intérêt National signé le 12 janvier 2017,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 23 mars 2017, approuvant le mode de financement des équipements publics de la tranche 1 de la ZAC du Fort d'Aubervilliers

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2017 émettant un avis favorable avec réserves sur le dossier de réalisation partiel et sur le programme des équipements publics de la tranche 1 de la ZAC du Fort d'Aubervilliers,

Vu le projet de convention pour la réalisation et le financement du groupe scolaire dans la ZAC du Fort d'Aubervilliers – secteur Jean Jaurès (tranche 1)

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-1292 du 5 juin 2018 portant réalisation de la tranche 1 « secteur Jean Jaurès » de la ZAC du Fort d'Aubervilliers et approuvant le programme des équipements publics ;

Considérant que, le programme des équipements publics prend en compte les besoins en équipements scolaires et centre de loisirs élémentaires et maternels à horizon de la livraison des 900 logements de la première tranche,

Considérant que le programme des équipements publics prévoit une participation de la ZAC à hauteur de 66% du coût hors taxes de l'opération,

Considérant que la Ville sollicitera des subventions complémentaires pour le financement de cette première tranche du groupe scolaire et que tout dépassement pourra être réalloué sur un autre projet d'intérêt public de la ZAC,

Considérant qu'une deuxième tranche de réalisation du groupe scolaire est prévue afin de répondre au besoin des logements prévus au dossier de création de la ZAC dans la deuxième tranche,

Considérant qu'une seconde convention sera signée dans le cadre des travaux et échange sur la deuxième tranche de la ZAC du Fort,

Adoption à l'unanimité par 38 pour

DELIBERE :

APPROUVE le projet de convention pour la réalisation et le financement du groupe scolaire dans la ZAC du Fort d'Aubervilliers – secteur Jean Jaurès (tranche 1).

AUTORISE la Maire ou son représentant à signer la convention susmentionnée.

Reçu en préfecture le : 22/11/19

Publié le : 22/11/19

Certifié exécutoire : 22/11/19

La Maire,

Mériem DERKAOU



